FRC 2.13878A [François de Neufchateau]
Case FRC 18782

N° 23

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

FÊTE FUNÉRAIRE DU VINGT PRAIRIAL.

Paris, le 2 Prairial, an VII de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Aux administrations centrales et municipales,

IL a retenti dans toute l'Europe civilisée, ce cri d'indignation qui s'est élevé au récit d'un attentat inoui dans les annales des peuples, mais familier à l'Autriche.

Ce n'était pas assez qu'elle eût réfusé de réparer la tentative de l'assassinat du premier Ambassadeur de la République, et qu'elle n'eût attribué ce premier forfait qu'*à l'excès du zèle des bourgeois de Vienne*; il fallait qu'elle versât encore le sang des Ministres de paix, sur la terre même qu'ils protégeaient contre la fureur des armes. Ce sang a demandé vengeance; il l'obtiendra.

Déjà les phalanges républicaines s'élancent sur cet ennemi féroce qu'elles ont vaincu tant de fois; la Victoire, fidèle à la Liberté, expiera un instant d'hésitation, et ne sera plus douteuse entre des héros et des assassins. Déjà les alliés respectables de la République se liguent contre une injure commune à tous les

THE NEWBERRY LIBRARY

Gouvernemens. En effet, il existe entre tous un pacte pour maintenir le droit des gens, dont la violation est toujours une calamité générale.

Déjà les peuples que menace une coalition barbare qui prélude à l'asservissement d'une partie de l'Europe par le développement atroce d'un système d'assassinat et d'extermination, favorisent par leurs vœux ardens le triomphe de la plus juste des causes. Il nous reste un devoir sacré à remplir ; celui d'honorer par un deuil religieux les manes de ces martyrs égorgés dans le temple de la paix dont ils étaient les ministres, et sur l'autel même de l'humanité qu'ils proclamaient.

Une Fête funéraire et générale dans toute la République, consacrera nos regrets, leur mémoire, et celle du plus horrible forfait.

Fixée par la loi au 20 prairial, cette pompe funèbre succède à la Fête de la Reconnoissance. Ah ! si vous n'aviez pas été frappés au milieu même de vos projets philantropiques, si vous aviez pu remplir toutes vos destinées, ministres de la paix, citoyens chers et à jamais regrettables, ce grand service rendu à l'humanité et au monde, l'extinction de l'horrible fléau de la guerre, cette paix si nécessaire et si desirée dont vous auriez été les organes, cette paix que préparaient nos vœux et les sages instructions que vous aviez reçues, tout aurait placé vos noms, ou du moins cet acte si marquant de votre vie politique, dans les hymnes qu'entonne la reconnaissance ! . . . Et voilà qu'au lieu de l'olive et des guirlandes de fête, nous

venons jetter sur une urne sanglante des branches de cyprès ; voilà qu'aux cantiques de la joie succède le chant funèbre, et que les brillantes couleurs du plaisir et de l'espérance sont remplacées par les voiles de deuil, par les crêpes de la douleur, signes expressifs, emblêmes caractéristiques de la désolation universelle, et de ces maux qui vont encore peser sur la triste humanité !

Tyrans, voilà votre crime ! c'est l'humanité que vous avez assassinée, . . . c'est la paix que vous avez égorgée. Ils vous disaient ces dignes interprètes d'une nation grande et généreuse : « Arrêtons l'effusion du sang des hommes ; » fermons les plaies de l'Europe épuisée : la » République elle-même gémit sur ses victoires ; » elle en suspend le cours pour rendre la » paix au monde. Puissent les Gouvernemens » divisés par leur politique se rapprocher pour » le bonheur de tous, par les liens du com- » merce, par les nœuds d'une diplomatie » franche, loyale, et par le besoin de con- » soler la terre ! »

Ils disaient ; et les tyrans leur ont répondu dans la nuit par un coup de poignard... Ici je ne vous retracerai pas, Citoyens, toutes les circonstances de ce meurtre impie ; l'éloquence vous les a representées sous leurs véritables couleurs, dans ces discours qui, du haut de la tribune nationale et du sein du Gouvernement, ont retenti jusqu'à vous et traversé l'Europe : je ne vous montrerai point ces hommes de paix, couverts de l'inviolabilité de leur touchant et sacré caractère, assassinés

par les satellites de l'Autriche, au mépris du droit des gens, de la foi jurée, dans les bras de leurs femmes, au sein des ténèbres complices des brigands.

C'est de ces horribles circonstances que vous tirerez le caractère de cette Fête funèbre; dont l'objet est de nourrir et d'exalter dans l'ame des citoyens la haine de la tyrannie. Oui, que tous les citoyens sortent de cette fête remplis d'une impression terrible, électrisés et brûlans de la soif de la vengence et de la victoire.

Annoncez aux familles des Conscrits du canton qui seront partis pour l'armée, que la République a compté sur leur courage, et que la mère-patrie prépare des palmes pour les vainqueurs de l'Autriche. Faites, par trois fois, un appel général à ceux qui ne sont pas encore partis; invitez-les à marcher au nom de la République et de leurs parens, dont ils affligent et ternissent les vieux jours par un acte de lâcheté. Cet appel terminé, vous proclamerez, aux termes de la loi, les noms des premiers, et vous afficherez sur un tableau d'ignominie les noms de ceux qui continueront à refuser d'entrer dans la carrière des héros. Je vous avais indiqué cette dernière mesure par une de mes circulaires précédentes; aujourd'hui la loi l'a consacrée.

Suivant l'article IV de la loi, vous placerez dans le lieu le plus apparent des Administrations, des Tribunaux, et des Écoles publiques et particulières, l'inscription indiquée:

Le 9 floréal an 7, à neuf heures du soir, le Gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les Ministres français envoyés à Rastadt pour y négocier la paix. Vengeance !

Ces paroles doivent être répétées désormais à haute voix dans toutes les Fêtes décadaires. C'est une formule sacrée, que prononcera au peuple celui qui préside aux réunions, et dont le peuple redira le dernier mot avec un accent redoutable.

Ne négligez rien de ce qui peut donner à le pompe du 20 prairial un caractère lugubre, inspiratif. Artistes, placez au pied de ces urnes, de ces mausolées, de ces piramides, de ces colonnes funéraires, l'olivier brisé, ensanglanté ; la Nature voilée, l'Humanité en larmes ; les flambeaux de la philosophie et de l'éloquence éteints et renversés ; le génie de la politique appelant aux armes les nations alliées : déployez, sur des bas-reliefs ou sur des frises, ces scènes sanglantes dans toute leur horreur : .... montrez le Despotisme recueillant le sang dans une coupe ; peignez tous les fléaux qui marchent à sa suite, la Famine, l'Incendie, la Guerre, la Mort ; peignez les Républicains courant aux armes et renversant le monstre. Si le temps vous manque, employez des inscriptions courtes et éloquentes : .... promenez sur les places publiques des figures sanglantes et percées de coups ;... qu'aux sons lugubres d'une musique déchirante succède un vaste silence, ... et que tout-à-coup ce silence soit interrompu par le cri de ven-

geance ; .... que ce cri devienne universel ; et, répété d'écho en écho, retentisse jusqu'au Rhin ; qu'il fasse pâlir nos ennemis, et leur annonce le terme d'un succès abominable et éphémère.

Orateurs, puisez votre éloquence dans votre ame et dans votre indignation.

Bardes de la liberté, saisissez la lyre ; nouveau Tyrtées, évoquez ces ombres magnanimes ; montrez-les debout au millieu de nos soldats, marchant devant nos drapeaux et les conduissant à la victoire. Oui, qu'aux sons de votre lyre se mêle le bruit des armes agitées. et que des phalanges nombreuses et pressées semblent sortir de la terre en fureur ; mais que des emblèmes de reconnaissance s'élèvent en l'honneur de nos alliés fidèles.

J'ai déja reçu sur cet affreux événement des pièces de vers et de prose plus ou moins énergiques, et dont plusieurs rendent assez bien l'indignation dont sont pénétrés les Français et les Allemands eux-mêmes. Je me propose de recueillir ces expressions de la sensibilité universelle, et de distinguer les auteurs qui en auront été les plus fidèles interprètes. Vous aurez soin de me transmettre tous les morceaux de ce genre que la Fête funéraire du 20 prairial aura fait éclore. Ce sujet doit être sur-tout traité dans les Ecoles républicaines.

Il est une cérémonie antique et sombre que l'on pourrait renouveler avec succès. Chez les anciens, on dévouait aux furies le nom

et la mémoire du paricide et des scélérats qui épouvantaient la nature par de nouveaux crimes. Ainsi les Grecs dévouèrent aux furies *Orreste*; les Romains, *Néron*; et un tribun du peuple, l'expédition de *Crassus* contre les Parthes.

Un magistrat du peuple pourrait, à la fin de la cérémonie, prononcer cette imprécaution auguste et terrible :

Le peuple français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies; il dénonce ses forfaits au monde indigné; il en appelle à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage; il charge les Républicains de sa vengeance. Guerre à l'Autriche! Vengeance! vengeance! vengeannce!

Sans doute, Citoyens, ces cris seront répétés par toutes les bouches. Eh! quel Français serait assez indigne de ce nom glorieux pour être indifférent à cette horrible injure? quel Français serait assez mauvais citoyen pour mettre dans la balance les petits et méprisables intérêts d'opinion, avec ce grand intérêt national? Serait-il donc nécessaire de rappeler ces fameux exemples de l'antiquité, où toute espèces de dissention civile se taisait dès que la gloire nationale appelait les citoyens à sa vengeance? Non, ce n'est point à la nation française à se modeler sur des exemples; c'est à elle à les donner : par ses victoires innombrables, par ses sacrifices généreux, par son amour éclairé pour la liberté, elle a dépassé ces Grecs et ces Romains, si long-temps les dictateurs de l'histoire; dans ce moment encore elle les dépassera par son énergie, par son

union, par la masse de sa concorde et la force de son faisceau.

Que ces jeunes Conscrits qui vont voler à la victoire, emportent donc avec eux ce feu sacré que vous aurez allumé dans leurs ames. La victoire n'est point un effet du hasard, elle appartient à la justice ; et l'empereur a perdu ses batailles, ses armées et son trône, le jour où il a fait assassiner les Plénipotentiaires de la France. Il ignore sans doute, ce prince perfide, qu'il y a deux mille ans, à la place même où il règne, une reine barbare, dont les états étaient plus vastes que les siens, fit ainsi que lui égorger les ambassadeurs romains. L'année n'était pas terminée que cette reine était aux fers et son empire détruit. S'il faut des milliers de siècles pour qu'un crime semblable se reproduise, ce long sommeil des grands forfaits n'engourdit pas la vengeance éternelle; dès qu'ils osent se réveiller, elle les frappe du même châtiment.

Il n'a pas voulu la paix, et son crime l'accélère. L'Allemagne ouvrira les yeux ; ses alliés rougiront de lui. Les peuples abandonneront un Gouvernement perfide qui compromet leur honneur. Un Gouvernement assassin est nul par l'horreur générale qu'il inspire.

Je croirais faire affront à votre républicanisme, si j'avais présumé, Citoyens, échauffer votre ressentiment par cette lettre : je remplis seulement le devoir de mêler mon indignation à la vôtre ; je confonds ma voix avec celle de tous les Républicains ; j'aime à redire avec

vous ce que vous avez déjà dit, sans doute, à vos concitoyens, ce que vos concitoyens vous ont dit à vous-mêmes. Les jours de l'esprit public ne sont point passés : il n'en est plus qu'un en France, c'est l'anéantissement total et irrévocable de la coalition contre la liberté française.

J'attends les comptes fidèles que vous me rendrez de la célébration de cette Fête funéraire, et de l'effet qu'elle aura produit.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS (de Neufchâteau.)

EXTRAIT des registres des délibérations de l'Administration centrale du département de la Haute-Loire.

Du 15 Prairial, an VII de la République française, une et indivisible.

Vu la lettre circulaire écrite aux administrations centrales et municipales par le Ministre de l'intérieur, le 2 prairial présent mois, dans laquelle il donne le plus grand développement aux considérations qui se réunissent pour donner à la fête funéraire du 20 prairial prochain, qui doit être célébrée en mémoire des Plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, le caractère et l'intérêt qui lui conviennent ; invite tous les citoyens à se bien pénétrer des sentiments d'horreur et d'indignation que son

objet doit nécessairement leur inspirer, et désigne les diverses cérémonies qui doivent donner à cette fête, l'appareil le plus auguste et le plus sombre.

L'ADMINISTRATION CENTRALE, considérant que cet écrit dicté par le plus brûlant patriotisme, renferme tout ce qu'il y a de plus propre à faire célébrer dignement la fête funéraire du 20 prairial, à ranimer l'esprit public, à encourager les jeunes conscrits à voler à la défense de la patrie, et surtout à inspirer à tous les français le desir d'une vengeance éclatante contre les auteurs de l'horrible assassinat commis envers nos Plénipotentiaires français.

Considérant que sous ces divers rapports, cet écrit mérite d'obtenir la plus grande publicité,

Ouï sur ce, le Commissaire du Directoire exécutif.

ARRETE ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La lettre circulaire du Ministre de l'intérieur, datée du 2 prairial dernier, relative à la fête funéraire qui doit être célébrée le 20 prairial prochain, en mémoire des Plénipotentiaires français *Bonnier* et *Roberjot*, sera imprimée au nombre de six cents exemplaires *in-octavo*.

II.

Il en sera adressé à toutes les autorités constituées un nombre suffisant d'exemplaires, et

notamment aux administrations municipales afin qu'elles puissent en donner connoissance aux diverses communes de leur arrondissement.

III.

Il est enjoint à toutes les administrations municipales et aux commissaires du Directoire exécutif près ces administrations, de faire faire la lecture au peuple assemblé de la lettre précitée et de faire mention expresse de cette lecture dans le procès-verbal qu'ils devront dresser de la célébration de cette fête et envoyer dans la décade qui la suivra.

IV.

Le présent arrêté sera imprimé à la suite de la lettre précitée, et un exemplaire en sera adressé au Ministre de l'intérieur.

Fait et arrêté au Puy, les jour et an susdits.

Présens les citoyens BARDY *président*; MASSON, MONTELLIER, JAMON, *administrateurs*; ROZIÈRE, *commissaire du Directoire exécutif*; GAUBERT, *secrétaire général.*

Pour expédition conforme :

BARDY, *Président.*

Par l'Administration centrale,

GAUBERT, *Secrétaire général.*

Au Puy, de l'Imprimerie de P. B. F. CLET, Imp. du Département de la Haute-Loire.